



DOSSIER D'INSCRIPTION Saison 2019 -2020 BASKET MONTCEAU BOURGOGNE

Liste des documents à fournir :

1 photo d'identité récente avec nom et prénom au dos (1)

Le bulletin d'adhésion complété et signé

Le montant de la cotisation (pour les chèques ordre : BMB. Nom et prénom du licencié au dos)

L'ensemble demande de licence – Certificat médical/questionnaire de santé- Assurance.



Pour les joueurs/joueuses nés en 2001 et pour tout nouveau joueur : copie carte d'identité

Le formulaire de licence se compose de 7 parties :

Identitaire : à compléter avec taille et email obligatoire. Signer.

Certificat médical : à remplir par le médecin. (2)

Questionnaire médical : à signer si aucune rubrique avec réponse positive. (3)

Surclassement éventuel : à remplir par le médecin.

Dopage : remplir obligatoirement pour les mineurs. A compléter par les parents.

Pratique sportive : remplie par le club.

Assurance : A renseigner par le licencié ou parent. Cocher les cases voulues
(l'assurance A est inclus dans le prix de la licence).

- (1) : Nouveauté cette saison : photo au format .jpg pour la demande de licence.
Nous fournir obligatoirement une photo que nous modifierons.
- (2) : Obligatoire pour les nouveaux licenciés et pour les joueurs surclassés..
- (3) : **Attention** pour les anciens licenciés certains certificats médicaux ne sont plus en cours de validité (nous sommes en possession de la liste). Dans ce cas refaire un certificat médical.

DROITS ET DEVOIRS DU LICENCIÉ (à conserver)

Le licencié doit participer avec assiduité aux entraînements et prévenir son entraîneur en cas d'absence. Un adulte doit accompagner chaque enfant pour les entraînements et s'assurer que la séance aura bien lieu et devra s'assurer de l'heure de retour avant de partir.

Les décisions des arbitres devront être respectées par les licenciés, parents et proches (ce sont eux qui permettent à un match d'avoir lieu).

Chaque parent s'engage à faire au minimum 2 déplacements par saison sportive. Il s'engage à assurer un moment de convivialité (en apportant gâteaux...) entre joueurs et parents.

Le licencié ou ses parents s'engagent à régler la totalité des frais de fautes de comportement. Ces frais s'élèvent selon les cas de 40 € à 135 €.

Le non respect du présent règlement peut donner lieu à un avertissement ou une sanction pouvant aller jusqu'au renvoi définitif.

Le club se dégage de toute responsabilité hors des horaires de matchs ou d'entraînement.

Chaque licencié est tenu d'assister à l'assemblée générale de fin de saison.

Secrétariat : 161 rue des chévriers 71410 Sanvignes les mines. 03.85.67.03.80 raymond.berland@wanadoo.fr

Site : www.basket-montceau.fr

Facebook